

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
 à la réalisation d'une étude d'impact**



N° 14734\*02

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
 de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
 compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

**Cadre réservé à l'administration**

Date de réception :  
 04/03/2013

Dossier complet le :  
 4/03/2013

N° d'enregistrement :  
 2013 - 0301

**1. Intitulé du projet**

*Lotissement "La Pourière Pâtis" à vocation d'habitation, d'une superficie  
 d'environ 2,5 ha sur la commune de Merlimont*

**2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire**

**2.1 Personne physique**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale *CM-CIC Aménagement Foncier*

Nom, prénom et qualité de la personne  
 habilitée à représenter la personne morale *BLASZCZYK Cyril, Directeur d'Antenne*

RCS / SIRET 1312111813121151317101011131  Forme juridique *SAS*

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et  
 dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33°	<i>Permis d'Aménager sur assiette de 2,5 ha inférieure à 5 ha                      SHON d'environ 4000 m2 inférieure à 10 000 m2</i>
6°d	<i>Voirie d'environ 350 m inférieure à 3 km</i>

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1**

**4.1 Nature du projet**

*Viabilisation d'un terrain d'environ 2,5 ha, actuellement en prés, pour  
 construction d'environ 20 logements en lots libres desservis par une  
 boucle de voirie paysagée à accès automobile unique sur la voirie  
 existante ("rue du communal").*

#### 4.2 Objectifs du projet

Ce lotissement concrétisera l'une des zones d'extension urbaine prévues par le PLU de Merlimont sous forme d'une zone IAU contiguë au tissu urbain existant.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

La viabilisation du lotissement sera réalisée en une seule tranche mais en deux phases de travaux: une phase provisoire puis une phase de finition.

Les installations de chantier pourront être entièrement localisées dans le périmètre du lotissement. La desserte du chantier s'effectuera depuis la "rue du communal" situé en bordure du terrain.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le nouveau projet urbain s'inscrit dans un périmètre d'environ 2,5 ha. Il prévoit la construction d'environ 20 maisons individuelles.

Le réseau de voirie fonctionnera en boucle avec un accès automobile unique sur la "rue du communal".

Les eaux pluviales de l'espace public seront gérées de manière optimale en favorisant les techniques alternatives (en fonction des résultats de l'étude géotechnique).

La population de ces logements est estimée entre 50 et 80 personnes (pour des ménages moyens de 2,5 à 4 personnes) équipées d'un parc de véhicules d'au maximum 40 voitures (2 voitures par logement).

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- "Permis d'Aménager" prévoyant la création de voies, d'espaces et d'équipements communs au titre de l'article R 421-19a du code de l'urbanisme;
- Déclaration pour infiltration des eaux pluviales d'un bassin versant compris entre 1 et 20 ha au titre des articles L.214-1 à 214-3 du code de l'environnement (rubrique 2.1.5.0.) en fonction du principe d'assainissement.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Permis d'Aménager

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie du terrain	26 600 m2 environ
Surface cessible	23 100 m2 environ
Nombre de lots	20 environ
SHON	4 000 m2 environ
Longueur de la voirie principale	environ 350 m
surface imperméabilisée	environ 5500 m2
places de stationnement	60 environ sur les lots

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Rue du communal 62155 MERLIMONT

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 01 ° 36 ' 41 " E Lat. 50 ° 27 ' 47 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'Impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? \_\_\_\_\_

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le terrain est actuellement occupé par des prairies.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- SCoT du Montreuillois arrêté en décembre 2012 et devant être approuvé en septembre 2013  
- PLU de Merlimont approuvé le 12 mai 2011, classant le site du projet en zone "IAU" ouverte à une urbanisation mixte (habitats, services, commerces) à dominante d'habitat suivant un COS de 0,30.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour environ 3500 m2 en bordure de la ZNIEFF de type I n°45 "du communal de Merlimont".
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Merlimont (village)
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone à Dominante Humide non reprise par l'inventaire des zones humides du SAGE de la Canche
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PPRn Mouvement de terrain - Recul du trait de côte et de falaise, Bassin de risque du Montreuillois prescrit le 13/09/2011; - PPRn Inondation par submersion marine, Bassin de risque du Montreuillois prescrit le 13/09/2011;
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPS 07 n°FR3112004 des "Dunes de Merlimont" en voisinage immédiat, ZPS 03 n° FR31110083 du "Marais de Balançon et de Villers" à 300 m, SIC/ZSC FR3100461 des "Dunes et marais arrière-littoraux de la Plaine maritime Picarde" à 1 km, SIC/ZSC FR3102005 de la "Baie de la Canche et du couloir des trois estuaires" à 2,7 km.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Empiètement marginal (environ 3500 m2) en bordure de la ZNIEFF de type I n°45 "du communal de Merlimont".</i>
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Le lot situé à l'extrémité ouest du lotissement voisinera sur une quarantaine de mètres avec la ZPS des dunes de Merlimont mais sans incidences sensibles sur cette dernière.</i>

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	consommation de 2,5 ha de prairies
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<i>Pendant le chantier nuisances sonores possibles pour les quelques habitations situées en périphérie pour lesquels les travaux devront être autant que possible réalisés en jours et heures ouvrées</i>
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p><i>Voitures des résidents et chauffage des maisons, ces derniers devant être limités par les normes de plus en plus strictes concernant la consommation énergétique des nouveaux bâtiments.</i></p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p><i>Rejet possible à débit limité Le milieu récepteur est la nappe de la craie de la vallée de la Canche aval (nappe 1005 - AG005)</i></p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.



## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
6: <i>Plan des espaces à enjeux écologiques</i>
7: <i>situation parmi les zones à dominante humide</i>
8: <i>Cartographie des risques naturels</i>
9: <i>Cartographie des risques technologiques</i>
10: <i>Patrimoine culturel</i>
11: <i>Plan Local d'Urbanisme</i>

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

LILLE

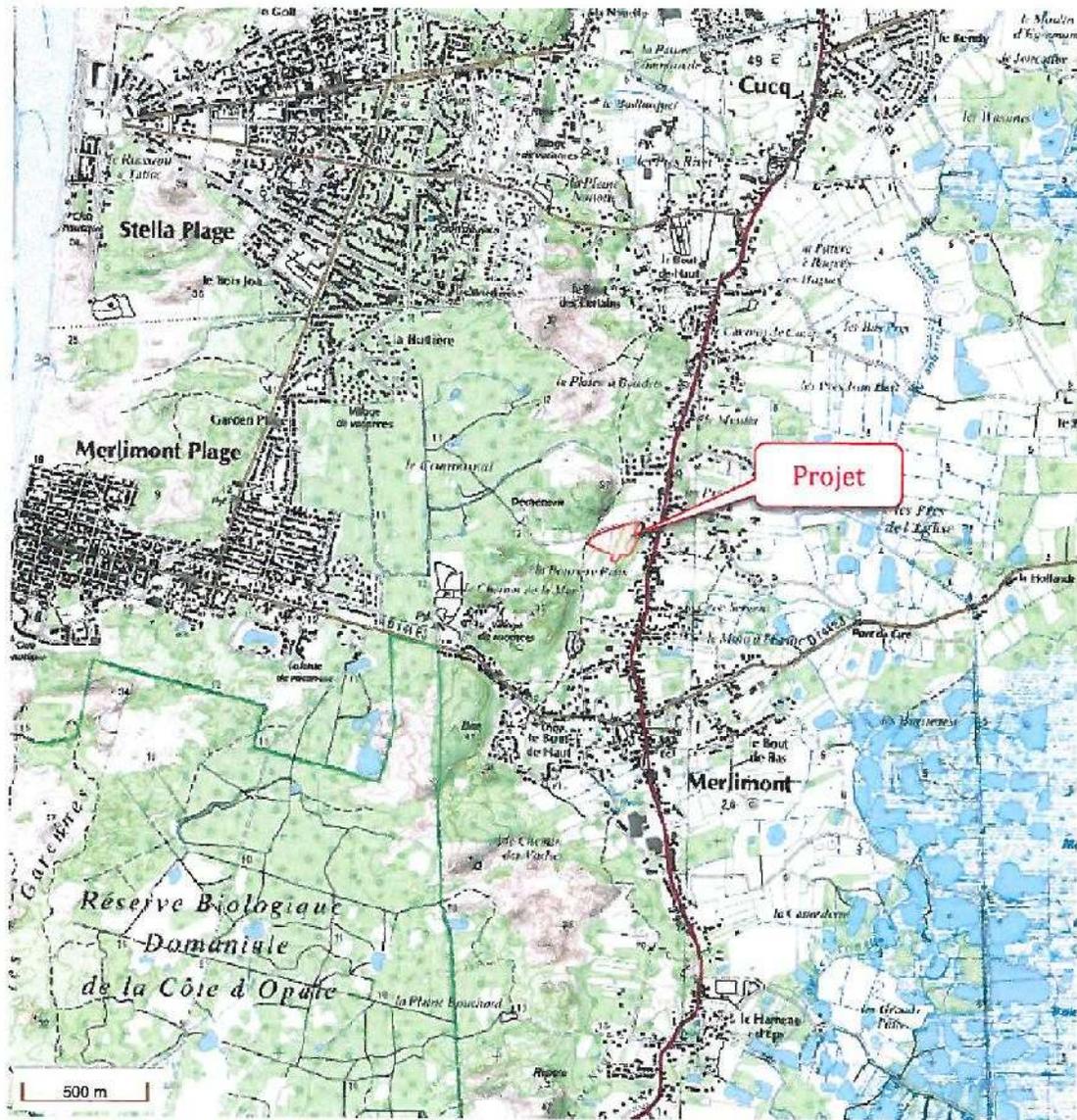
le,

28/02/2013

Signature

  
**CM-CIC Sarest**  
 Société d'Aménagement Foncier  
 33, Av Le Corbusier - BP 567  
 59023 LILLE Cedex

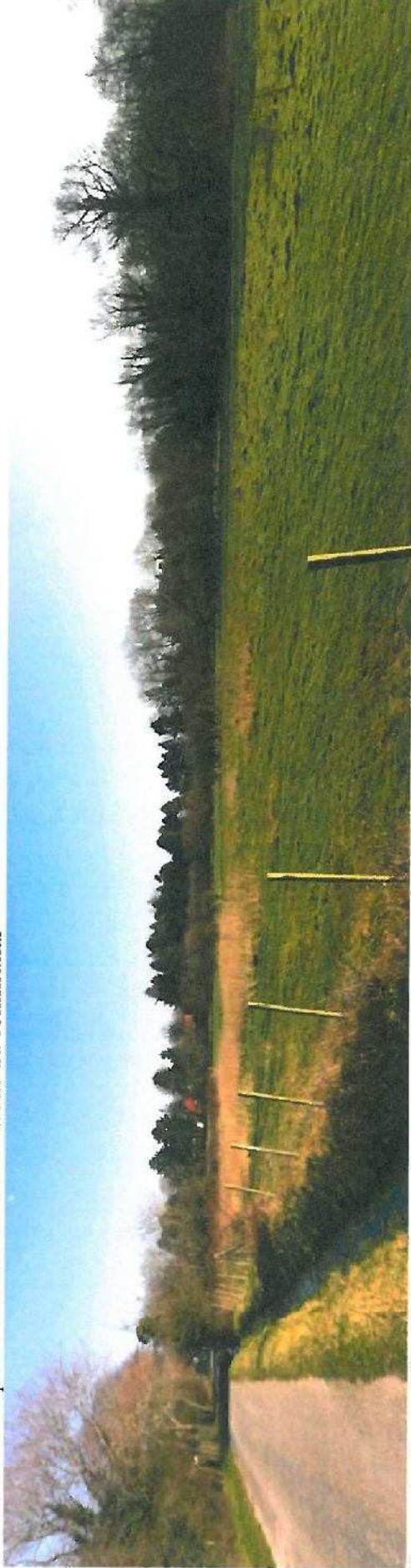
## 2- SITUATION



### 3- PHOTOGRAPHIES DU SITE



1 : Vue du site depuis son accès actuel sur la rue du communal



2 : vue du site et de la rue du communal



3 : vue du site depuis le chemin transversal

Photographies prises en février 2013 et localisées sur la pièce n°5 : « plan des abords »



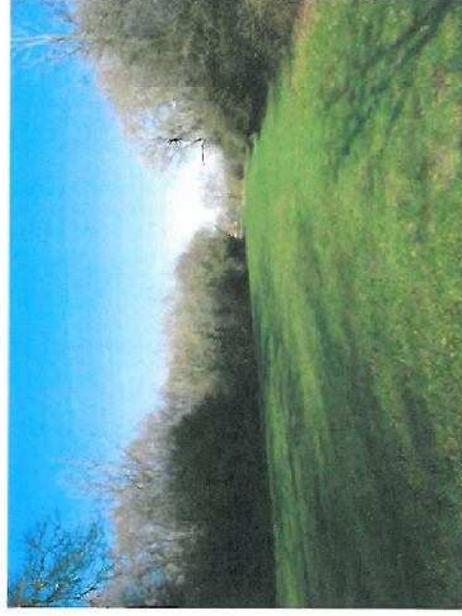
4 : la rue du communal et le lotissement récemment construit face au site



5 : parcelle en périphérie de l'habitat existant



6 : fond du site dans le périmètre de la ZNIEFF

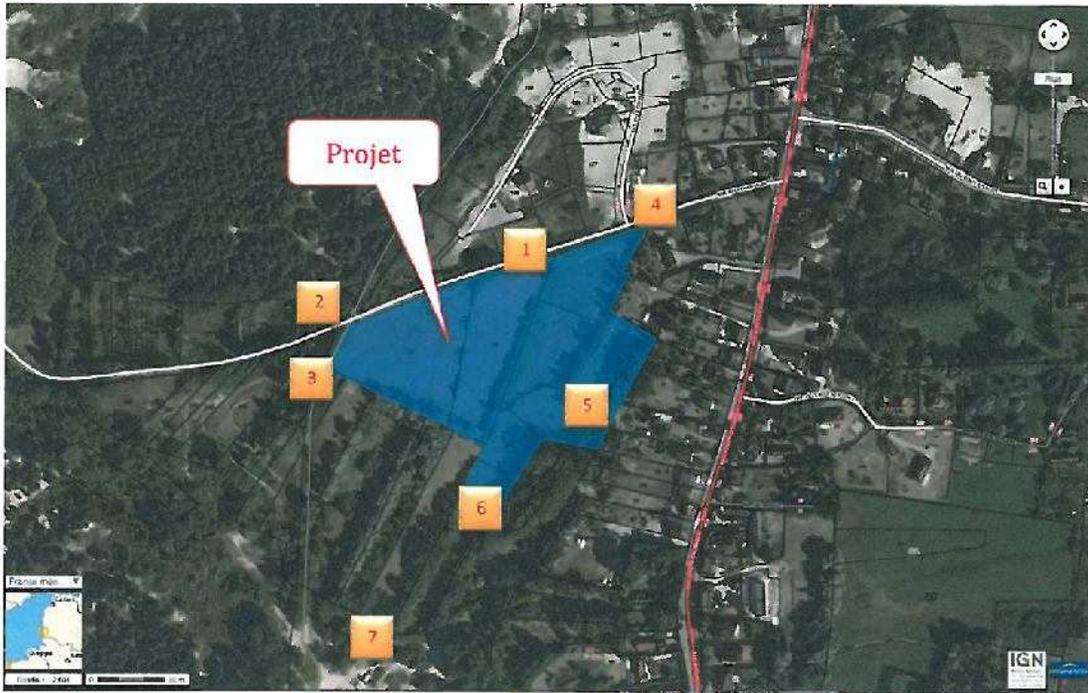


7 : vue lointaine du site prise depuis les abords du massif dunaire

4- PLAN DU PROJET



## 5- PLAN DES ABORDS



1 Localisation des prises de vues

## 6- PLANS DES ESPACES À ENJEUX ÉCOLOGIQUES



### ▼ ZNIEFF Type I (MNHN)

■ Znieff 1

### ▼ ZNIEFF Type II (MNHN)

■ Znieff 2

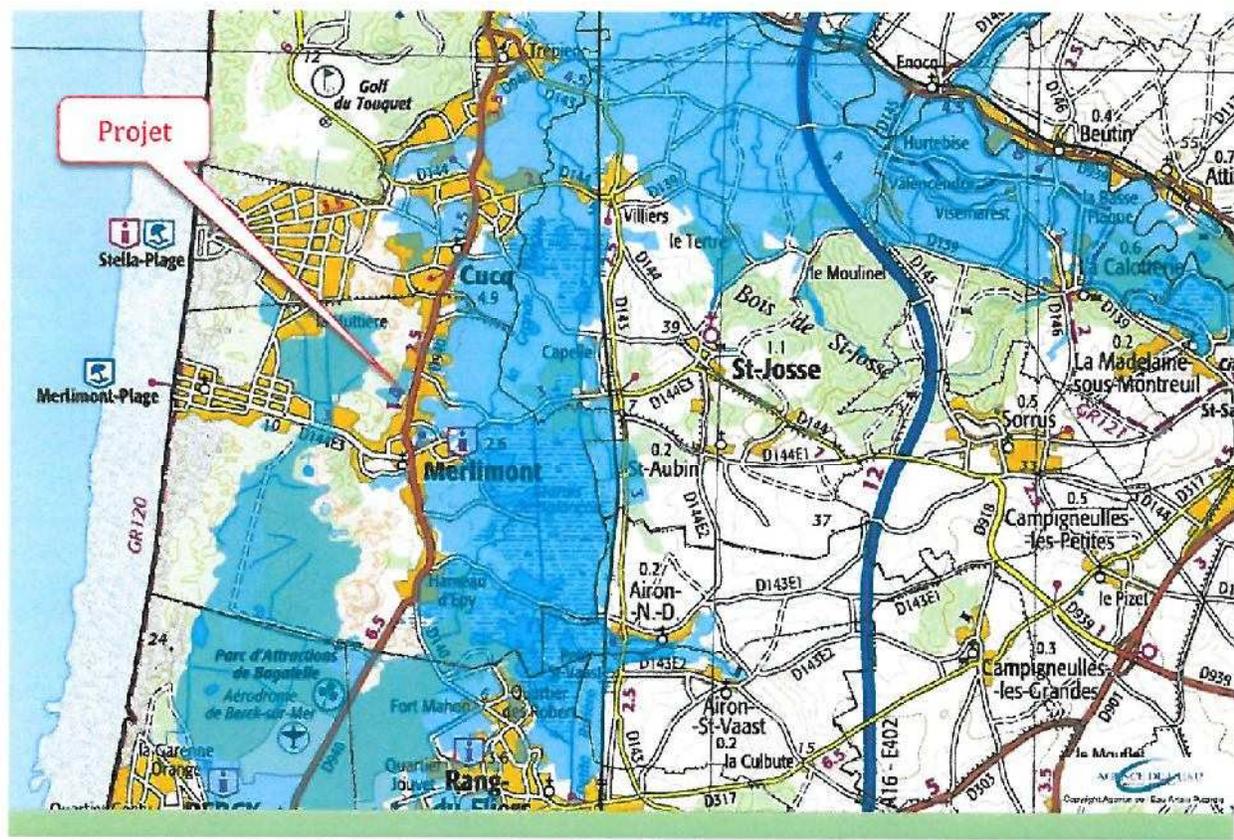
### ▼ Sites Natura 2000 - Directive Habitats (MEDDTL-DIREN)

■ Sites d'importance communautaire

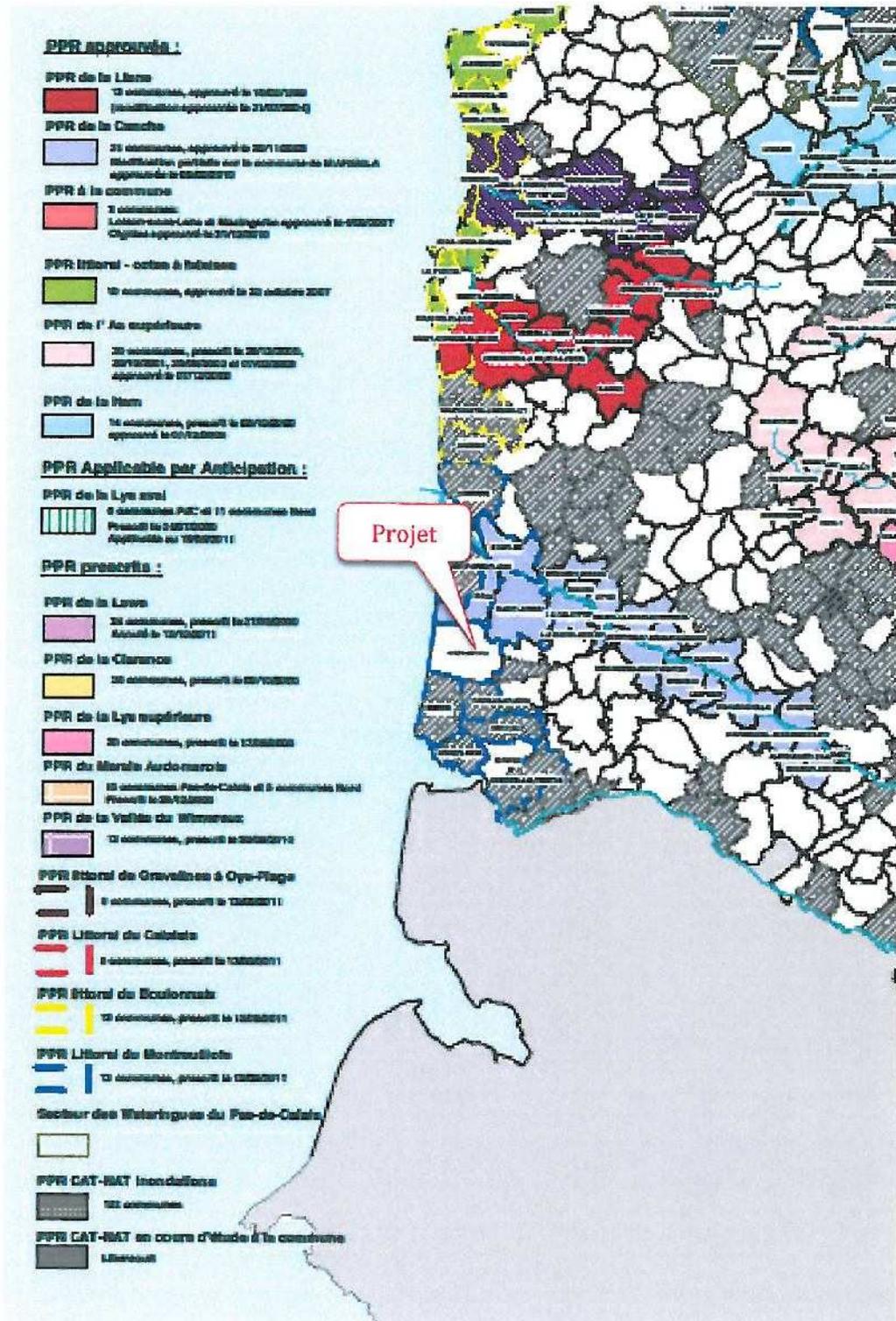
### ▼ Sites Natura 2000 - Directive Oiseaux (MEDDTL-DIREN)

■ Zones de protection spéciale

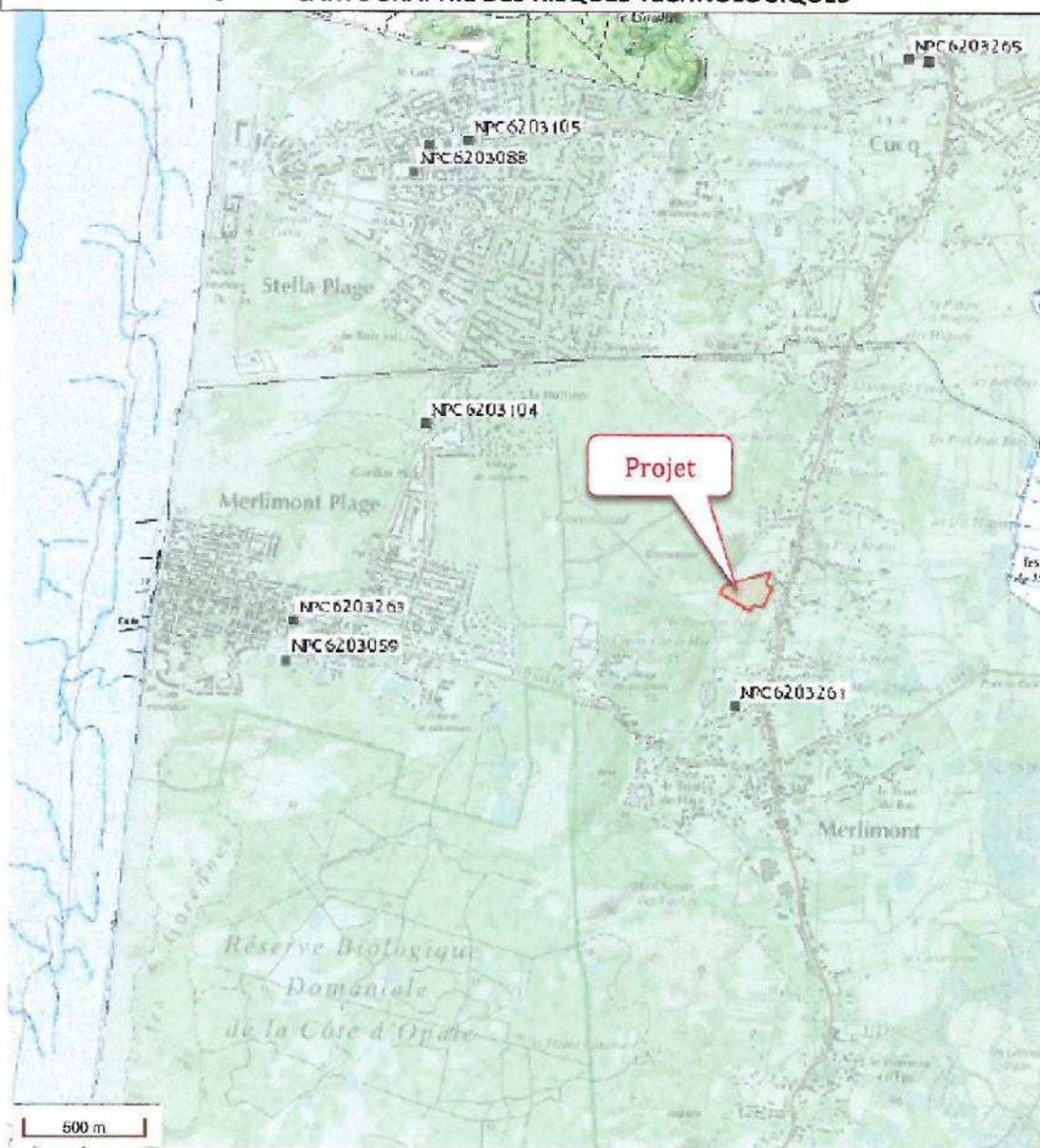
7 : SITUATION PARMIS LES ZONES à DOMINANTE HUMIDE (d'après Agence de l'Eau Artois-Picardie)



8- CARTOGRAPHIE DES RISQUES NATURELS



## 9- CARTOGRAPHIE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES



▼ Sites et sols pollués BASOL appelant une action des pouvoirs publics (MEDDTL)

▲ Sites pollués

▼ Anciens sites industriels et activités de service, XY centre du site (BRGM/MEDDTL)

■ Sites Basias (XY du centre du site)

▼ Anciens sites industriels et activités de service, XY adresse du site (BRGM/MEDDTL)

□ Sites Basias (XY de l'adresse du site)

▼ Anciens sites industriels et activités de service non localisés (BRGM/MEDDTL)

■ Communes avec anciens sites industriels non localisés

Source BRGM/Infoterre

## 10 - PATRIMOINE CULTUREL



### Immeubles classés ou inscrits - Pas-d

- En instance de classement
- Partiellement Inscrit
- Inscrit
- Partiellement Classé-Inscrit
- Partiellement Classé
- Classé
- Par défaut

### Zone de protection du patrimoine arch

- ZPPAUP

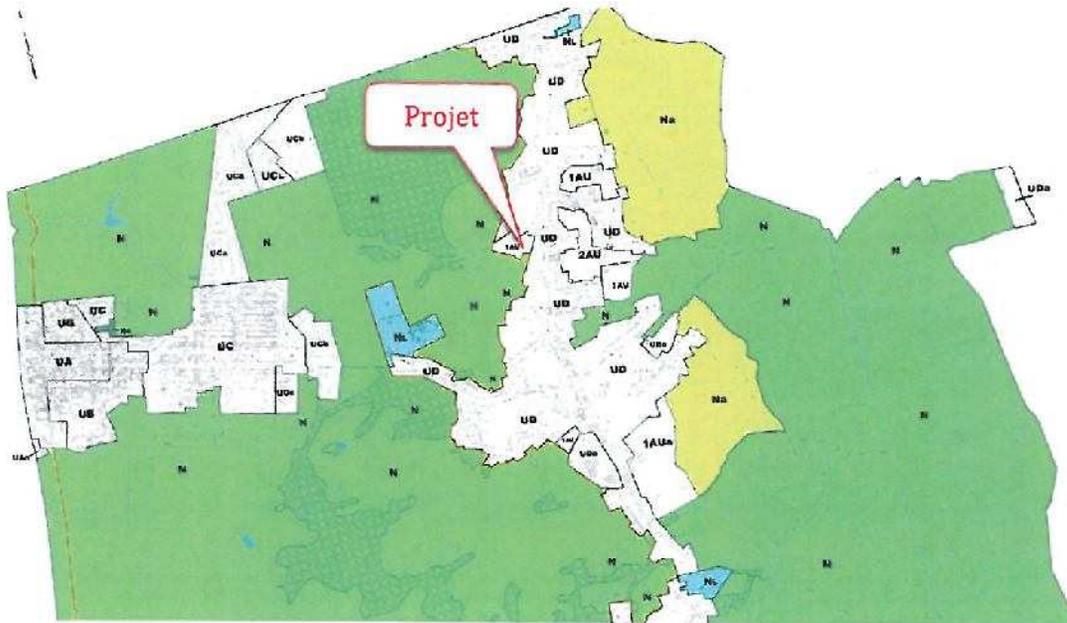
### Site classé ou inscrit - Pas-de-Calais -

- Classé
- Inscrit

### Périmètre de protection d'un monume

- Abords MH

# 11- PLAN LOCAL D'URBANISME



## Légende :

— Limite de zones

☞ Maisons et bâtiments d'activités récemment construits

**Zones urbaines :**

- UA : Zone balnéaire d'habitation permanente et saisonnière, et d'activités liées à la station
- UAa : Base résiduelle
- UAb : Zone balnéaire d'habitation permanente et saisonnière
- UC, UCa, UCb : Zone d'habitations individuelles, de lotissements ou de petits collectifs de densité moyenne à caractère résidentiel
- UCc : Ancienne colonie de vacances
- UCd : Village de vacances
- UD : Zone urbaine mixte de densité moyenne (Merlimont-village)
- UDa : Zone urbaine à vocation d'activités
- UDb : Zone urbaine mixte de densité faible

**Zones à urbaniser :**

- 1AU : Zone d'urbanisation future de court terme
- 1AUa : Zone d'urbanisation future de court terme, zone de renforcement du centre-ville de Merlimont-village
- 2AU : Zone d'urbanisation future de long terme

**Zones naturelles :**

- N : Zone naturelle protégée
- Na : Zones naturelles à vocation agricole
- Nb : Zones naturelles, réservées aux équipements communaux
- Nc : Zones naturelles à vocation touristique et de loisirs



Espace boisé classé existant



Espace boisé à créer



Bande de 100m définie à l'article L146-4-III du Code de l'Urbanisme



Limite des espaces proches du rivage (L146-4 du Code de l'Urbanisme)



Dans le respect des règles de mixité sociale, en cas de réalisation d'un programme de logements, 20% de ce programme doit être affecté à des logements sociaux (article L123-1-16° du Code de l'Urbanisme)

Éléments paysagers à protéger  
ou liste de l'art. L123-1-7° du Code de l'Urbanisme



Espaces verts protégés